



Remboursement apres cambriolage habitation principale

Par **django83**, le **17/04/2011** à **17:01**

Bonjour, je viens d'être cambriolé pour un montant estimé de 9300 euros de bijoux prouvé par des factures. j'ai dû en outre remplacer mes volets et un carreau cassé, pour un montant de 970 euros. L'expert est venu chez moi, a expertisé les bijoux volés, s'est seulement renseigné sur le point d'entrée des voleurs, a remarqué que j'ai de suite remplacé le volet et la fenêtre afin de me protéger. (je précise que je possède une alarme reliée à un centre de sécurité). L'expert nous a annoncé oralement que le montant du remboursement serait de 7030 euros, pour tenir compte de la vétusté des bijoux. Il nous a fait signer une déclaration sur l'honneur sans nous laisser un double. Nous n'avons par ailleurs jamais reçu de document détaillant l'ensemble des biens pris en charge par l'assurance. Dans les faits nous n'avons perçu qu'un chèque de 6065 euros sans commentaire, pour rembourser les bijoux. J'ai donc perdu 1000 euros sur la somme annoncée par l'expert. La procédure n'est-elle pas entachée d'irrégularités? N'avons nous aucun recours possible? Si oui, auprès de qui? Quelles sont les démarches à accomplir? Merci beaucoup pour votre réponse, Cordialement

Par **aie mac**, le **18/04/2011** à **20:55**

bonjour, dans un premier temps, il est au moins nécessaire, pour que vous puissiez contester quoi que ce soit, d'avoir une base pour étayer cette contestation. il vous faut donc demander le détail de ce qui vous a été indemnisé. en fonction de ce détail, vous comparerez avec ce que vous avez fourni comme justificatifs et ce que prévoit votre contrat pour ces biens.

Par **django83**, le **18/04/2011** à **21:01**

bonjour, rnje vous remercie beaucoup pour votre aide et je vais contacter mon assureur afin qu'il me communique le détail du remboursement.rnCordialement,